

## La petite note Amiante de l'été 2022

### Pourquoi cette note?

Parce que vous êtes très nombreux à nous écrire, soit directement, soit via le support, soit via la DGPR pour dire ce qui va et ce qui ne vous convient pas ou nous proposer des pistes d'amélioration. C'est une ressource riche pour nous, et je vous en remercie, mais comprenez que je ne peux pas répondre à chacun de vous et à chacun des points que vous évoquez.

J'ai donc décidé de faire cette petite note pour vous dire où on en est et ce qu'on prévoit cet été sur l'amiante. J'espère ainsi contenter un maximum de personnes.

### Où en sommes-nous?

Trackdéchets est opérationnel sur l'amiante avec un bordereau complexe.

L'API est disponible depuis l'été 2021. Il était donc possible de préparer l'interconnexion, bien en amont de la fin de la période de tolérance.

Nous avons bien conscience des retards d'interconnexion, des chantiers débutés au format papier, du refus de certains acteurs, et aussi des évolutions attendues pour apporter plus de transparence et de filtres.

*“Trackdéchets n'est pas terminé puisque des améliorations sont annoncées !  
Donc il nous faut attendre et aussi demander un report...”*

Ce n'est pas tout à fait comme ça qu'il faut regarder la plateforme.

Trackdéchets n'est pas un outil issu d'un cahier des charges, développé et fini.

Et heureusement ! Nous serions encore à l'écriture du cahier des charges tant les cas et les demandes sont nombreux et parfois s'opposent.

Nous avons mis en place les fonctionnalités qui en permettent un usage confortable et amélioré au regard du cerfa papier. Ensuite, on regarde et on écoute les utilisateurs. C'est notre fil conducteur. Cela nous permet de comprendre les attentes, en situation d'usage réel. Certaines améliorations sont transverses, d'autres ne concernent que le BSDA.

Donc, oui Trackdéchets va encore évoluer, en fonction des retours des utilisateurs, et pour une amélioration du service rendu. Vous aurez ci-après un petit aperçu des améliorations que nous apporterons durant l'été.

*“Avec Trackdéchets il faut refaire un bordereau à chaque fois,  
il y a donc rupture de traçabilité”*

Le BSDD a été le premier bordereau dématérialisé. Le code est devenu complexe et de nombreux intégrateurs n'ont pas terminé l'interconnexion de toutes les fonctions.

Pour les autres bordereaux, pour lesquels nous avons un peu de recul et d'échanges avec les intégrateurs, nous avons décidé de mettre en place un fonctionnement et un code plus simple: 1 flux = 1 bordereau.

Donc en effet, lorsque le BSDA arrive sur une installation, elle l'enregistre et indique ce qu'elle en fait (traitement final ou transit ou groupement). Lorsque ce bordereau est repris sur Trackdéchets, pour indiquer la nouvelle destination, le nouveau bordereau est pré-complété et constitue “la suite” du bsda initial. Il n'y a pas de perte de traçabilité sur la plateforme.

⇒ Nous allons permettre au producteur d'avoir accès à la suite de la traçabilité. Prévu fin août 2022.

*“Avec Trackdéchets, on peut grouper des bordereaux de CAP différents”*

Ce n'est pas ce qui nous semble bloquant, mais on doit en effet apporter plus de visibilité et de transparence et orienter celui qui rédige un bsda de groupement (et transit).

⇒ lors de la création d'un bsda de groupement, la liste des bsda initiaux au statut “en attente de groupement” s'affiche.

1/ Nous allons améliorer l'affichage pour faire ressortir le cap et lenom/siret de l'exutoire identifié sur le bsda initial

2/ lors de la sélection d'un bsda initial, il sera possible de sélectionner d'autres bsda ayant la même destination, mais pas les autres. Ainsi, il est possible de faire un bsda de groupement (pour optimiser un transport et les signatures) mais seulement avec des déchets ayant le même exutoire renseigné.

3/ l'onglet destination (exutoire) sera pré-complété avec la destination initialement prévue lors de la création du bordereau.

Si malgré tout, l'installation intermédiaire veut pour une raison qui lui est propre, changer la destination cela reste possible et nous ne souhaitons pas la bloquer. (et Trackdéchets disposera de la traçabilité)

4/ cependant, si la destination finale a été changée par un intermédiaire, alors un mail d'information sera envoyé à la chaîne. (sous réserve d'avoir bien renseigné les mails de contact) *Attention, cette forme d'alerte est provisoire et sera remplacée lorsque nous aurons apporté des évolutions sur ce point.*

*“la logique d'indiquer la destination et, si elle n'est pas l'exutoire, d'ajouter l'exutoire final, n'est pas comprise, surtout que la 1ere destination n'est pas toujours connue lors de la création du bordereau”*

Nous l'avons bien noté. Le fil conducteur doit être l'exutoire.

⇒ nous allons inverser la logique de complétion. Ainsi il sera demandé quel est l'exutoire final et s' il y a une destination intermédiaire, elle pourra être ajoutée. Attention, c'est cette dernière qui prend en charge le déchets, doit le recevoir, l'accepter et faire le bordereau suite (comme expliqué ci-avant) En théorie, cette installation est ICPE, donc engagée dans la traçabilité...

*“Mais tout cela va créer des breaking change 🤖”*

Même pas. changer l'ordre de complétion ne change pas les requêtes à créer pour l'API, les verrous mis en place pour sélectionner des bsda ayant la même destination, ne constituent pas un breaking change.

*Arrivée à la destination prévue, le choix des opérations lui permettent de faire un traitement final, mais aussi un traitement intermédiaire. Est-ce normal?*

Les choix sont assez limités pour éviter les erreurs. cela étant il est en effet possible de renseigner un code de transit par exemple. Peu d'intérêt pour l'exutoire initialement prévu de

le faire, mais le bloquer empêcherait également de gérer des situations exceptionnelles. Et si pour gérer un cas exceptionnel, l'exutoire part sur un nouveau bsda, on ne dispose plus d'une traçabilité liée.

La complétion du bsda relève bien de la responsabilité des acteurs, malgré les possibilités d'usage de la plateforme.